

COMMUNIQUÉ

20-02-2026

Affouage 2026 : dépôt des dossiers du 23 février au 15 mars

Chaque année, la Ville de Besançon propose aux foyers bisontins de participer à l'affouage, une opération qui permet de valoriser le bois de la forêt communale tout en répondant aux besoins domestiques des habitants. Pour 2026, une dizaine de lots sont disponibles, offrant à chacun la possibilité de se procurer du bois de qualité pour le chauffage.

Le tarif est fixé à 22,28 € le stère (bois abattu, débardé, découpé en 4 m et déposé en bord de route). Chaque lot contient environ 10 stères.

Les inscriptions sont ouvertes aux foyers bisontins uniquement, du 23 février au 15 mars. Les dossiers, à télécharger [en ligne](#) doivent inclure :

- Le règlement d'affouage signé
- Les coordonnées complètes du demandeur (nom, adresse postale, téléphone et/ou mail)
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une attestation de responsabilité civile mentionnant spécifiquement l'activité d'affouage pour 2026
- Un justificatif de détention des équipements de protection individuelle requis (facture ou photo datée et signée) listés dans le règlement.

Le dépôt des dossiers complets devra se faire au plus tard le dimanche 15 mars :

- À l'accueil de la Mairie de Besançon : 2 rue Mégevand, 25034 Besançon Cedex
- Par courrier :
Ville de Besançon – Direction Biodiversité et Espaces Verts,
2 rue Mégevand, 25034 Besançon Cedex
- Par mail : secretariat.espaces-verts@besancon.fr

Le tirage au sort aura lieu jeudi 23 avril. La liste des affouagistes sera quant à elle approuvée lors du Conseil municipal de juin. La récupération se fera à partir du vendredi 19 juin, **après avoir assisté à une réunion d'information obligatoire** programmée le jeudi 18 juin à 18 heures.

Contact

Samuel LELIEVRE - Directeur Biodiversité et Espaces verts